

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 du mois de mars à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 03 mars 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Anne DUNAN, Stéphane AUZERAL, adjoints,

Raphael BENOIT, Jean Laurent PEREZ, Jean Baptiste GRANGE, Sylvie BIRABEN, Jean Pierre BUERBA

ABSENTS EXCUSES

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT

Laura LAVILANIE

Kate MARIE procuration à Sylvie BIRABEN

Anne Laure JEAN BAPTISTE procuration à Raphael BENOIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Sylvie BIRABEN est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **20 janvier 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **20 janvier 2025** est approuvé à l'unanimité.

VENTE DE LA PARCELLE AD532 A LA SCI TRANSFO

(37-2025)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la demande de Mr Xavier De Le Rue d'acquérir une surface supplémentaire au niveau de son bâtiment situé 5 Place de la Gare.

Pour ce faire, Mr Marobin, géomètre-expert, a établi en date du 26 février 2025, un plan de division de la parcelle AD508 qui entoure la parcelle AD507 afin de créer une nouvelle parcelle AD532 d'une superficie de 74m² correspondant au besoin de la SCI Transfo.

Le prix a été fixé à 3 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De valider la vente de la nouvelle parcelle AD532 à la SCI TRANSFO, pour un montant de 3 000 €,
- D'autoriser Mr le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau